

« Sauvons les B.E.P. »

Motion proposée par le conseil d'administration de la FCPE-Paris

La réforme de l'Enseignement Professionnel que les Ministres de l'Education Nationale et de l'Agriculture veulent mettre en place à la rentrée 2009 en dépit de l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation, supprime la quasi-totalité des formations de BEP/BEPA et généralise le BAC PRO en trois ans.

Les formations en deux ans aux diplômes BEP/BEPA permettent aux jeunes lycéens professionnels d'obtenir un premier niveau de qualification. Elles sont l'un des maillons essentiels pour leur poursuite d'études et leur réussite au niveau IV. Leur suppression exclurait du système public d'éducation nombre des élèves les plus en difficulté et précipiterait l'augmentation des sorties sans qualification.

Le BEP/BEPA ne doit pas se réduire à une simple certification « maison » passée en cours du cycle du baccalauréat en trois ans.

Dans la logique de cette réforme, le développement des formations de CAP organise le tri des élèves dès leur entrée dans la voie professionnelle et les confine au niveau V en réduisant fortement leur possibilité de poursuite d'études en baccalauréat professionnel.

Au Ministère de l'Agriculture, le développement des CAPA et BPA par la voie de l'apprentissage hypothèque gravement les chances d'un apprenti de poursuivre sa formation en BAC PRO.

Le parcours 2 ans BEP / BEPA + 2 ans BAC PRO a permis à toute une tranche d'âge d'accéder au niveau IV de formation et lui a facilité l'accès à l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi, nous sommes opposés à la suppression des sections de BEP/BEPA et à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Cette réforme ne répond pas à l'attente des jeunes et de leur famille, les élèves de l'Enseignement Professionnel méritent MIEUX : des formations adaptées qui débouchent à tous les niveaux de qualification sur des diplômes nationaux reconnus par les branches professionnelles.

Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions massives de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérences et d'iniquité entre les élèves.

Le Ministre doit donc renoncer à la publication des décrets et arrêtés rejetés au Conseil Supérieur de l'Education ainsi qu'aux suppressions de postes et de sections à la rentrée 2009. Il a décidé de suspendre la réforme du lycée, il faut qu'il fasse la même chose pour l'enseignement professionnel.

La FCPE-Paris demande aux Ministres de l'Education et de l'Agriculture

- de suspendre immédiatement la réforme de l'enseignement professionnel,
- de rouvrir le dossier sur la voie professionnelle et
- d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales et les Fédérations de Parents d'Elèves.

Motion adoptée à l'unanimité par le congrès